



Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

**Pour la vérité et contre la pauvreté
La lutte de la société civile au Pérou**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 6

Analyse réalisée sur base des rencontres, organisées par Justice et Paix, de Gaston Garatea Jori, prêtre péruvien faisant partie de la Congrégation des Sacrés-Cœurs. Ancien vice-président de la Conférence Latino-Américaine des Religieux et directeur de l'Institut de Pastorale Andin, Gaston Garatea est aussi l'un des douze membres de l'ex-Commission Vérité et Réconciliation (CVR) péruvienne et le président des « Mesas de Concertación ». Invité par la Commission Justice et Paix dans le cadre de la « Semaine de la Paix », il a donné plusieurs exposés et a rencontré des responsables politiques belges et européens lors de son séjour en Belgique en octobre 2006.

Bref historique du Pérou

Rappelons que le Pérou fut en proie, de 1980 à 2000, à une guerre interne menée par le Sentier Lumineux et réprimée par les forces de l'ordre lors de leur campagne antisubversive. Cet affrontement causera la mort et/ou la disparition de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

En 2000, suite à la démission du Président Fujimori alors réfugié au Japon, Valentin Paniagua Corazao prend la tête du gouvernement provisoire afin d'assurer une transition démocratique par le biais d'élections qui seront prévues six mois plus tard. Sous sa présidence, plusieurs réformes sont introduites parmi lesquelles la lutte contre la corruption, la création des « Tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté » et l'établissement de la « Commission Vérité et Réconciliation ».

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation péruvienne

La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) débute son mandat suite à deux phases consécutives. Tout d'abord, c'est sous le gouvernement de transition, que le président Valentin Paniagua crée, le 4 juin 2001, par le Décret Suprême N° 065-2001-PCM, la Commission de la Vérité. Ensuite, elle est ratifiée par le président Alejandro Toledo qui y associe le terme de "réconciliation" via le Décret Suprême N° 101-2001-PCM et qui fait passer de 7 à 12, le nombre de commissaires.

Pour Gaston Garatea, nommé parmi les 7 premiers membres, il ne peut y avoir réconciliation sans passer par trois étapes préalables et essentielles. La **première est celle de la vérité**, c'est-à-dire l'exigence d'enquêter correctement sur les événements passés. La **seconde renvoie à la justice**, point qui, en outre, est le plus revendiqué par les victimes. La **troisième fait référence aux réparations** qu'elles soient de type symbolique ou pécuniaire. Si on ne procède pas de cette manière et exactement dans cet ordre, on aboutit à nouveau à une situation d'injustice.

Les membres de la commission étaient tous de nationalité péruvienne, reconnus pour leur passé conforme à l'éthique et leur travail pour la démocratie. Présidée par Salomón Lerner, elle aura pour tâche d'établir, en 18 mois, un bilan des victimes de la violence généralisée entre 1980 et 2000. Elle rend publiques, en août 2003, les conclusions de ses recherches auxquelles elle adjoint une série de recommandations qui font essentiellement référence à trois domaines : la justice, les réparations aux victimes et les réformes institutionnelles. Ce

rapport composé de neuf tomes annonce un chiffre probable de 69.280 victimes (mortes ou disparues) et impute la responsabilité de ces exactions à divers protagonistes que sont le MRTA, le Sentier Lumineux, les forces de l'ordre et le gouvernement.

Suivi des recommandations de la CVR

Lorsqu'une Commission Vérité achève son mandat, elle délivre un rapport final qui entraîne sa dissolution. Ce corpus contient notamment une série de recommandations destinées à poursuivre ce qui a été amorcé par la commission, de même qu'à éviter la résurgence de tels événements. En outre, ces crimes mutés en vérité officielle ne permettent plus aux autorités de démentir leur implication à cet égard. Néanmoins, le suivi de ces recommandations dépendra essentiellement de l'intérêt que le gouvernement accordera à cette problématique.

À propos de la CVR, les commissaires sont arrivés à la conclusion qu'une des causes du conflit proviendrait de la disparité qui existe, et ce bien avant l'arrivée du Sentier Lumineux, au sein de la société péruvienne. Disparité tant aux niveaux de l'éducation, de la santé, de l'économie, des langues que des origines ethniques et culturelles. Cela signifie plus exactement qu'aujourd'hui, suite aux enquêtes menées durant ces 18 mois, trois secteurs doivent être impérativement privilégiés. Il s'agit de l'éducation, de la santé et du travail sans quoi on ne peut envisager un futur pour la population la plus démunie, qui fût aussi la plus affectée par le conflit. Nous insistons sur ces trois paramètres puisque seules une bonne éducation et une bonne santé peuvent amener l'emploi et le développement. Bien que le Pérou ait connu ces dernières années une certaine amélioration au niveau macro-économique, il n'y a eu aucune amélioration en termes d'éducation et de justice et seul un très léger changement est notable aux niveaux de la santé et de l'emploi ; ce qui laisse entendre que le fond du problème est moins d'ordre économique que politique. S'ajoute à ce dysfonctionnement structurel, d'autres difficultés que sont la corruption et l'impunité. Même si, depuis la fuite de Fujimori en 2000, il y a eu une certaine évolution dans les efforts réalisés contre la corruption, le problème reste d'actualité. Une grande partie de l'obstacle réside surtout dans l'existence d'un pouvoir judiciaire corrompu. Toujours à propos de la justice, il y a peu, un juge a proposé que les militaires puissent disposer d'un avocat afin d'assurer correctement leur défense. Si cette revendication est juste et conforme aux droits de l'Homme, il y a néanmoins injustice pour les victimes qui, elles, n'ont pas recours à cette possibilité.

Le Président Toledo avait, lors de son mandat (2001-2006), garanti une somme d'argent permettant de débiter le plan de réparation aux victimes. Au fil du temps, le montant escompté s'est vu réduit jusqu'à extinction. Le nouveau Président, Alan García a, quant à lui, donné une impulsion au projet mais, malgré tout, l'aide financière reste minime.

En outre, un an et demi après la remise du rapport, il semble que d'une part, le contenu et les conclusions du compte rendu n'aient pas été véritablement assumés par les autorités et que d'autre part, une partie de la population n'a jamais pris connaissance de ce qu'il renferme. Face à cette réalité, les « Tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté », le mouvement « Para que no se repita »¹ et « La Defensoria del Pueblo »² ont décidé de réaliser ensemble des actions auprès de la population afin d'assurer la diffusion d'informations relatives aux travaux et aux recommandations de la CVR.

¹ Le Mouvement citoyen « Para que no se repita » a été créé en juin 2005 par des organisations sociales qui luttent pour la défense et la promotion des Droits humains, civils et politiques.

² « La Defensoria del Pueblo » est un organe constitutionnel qui fut créé en 1993 et qui a pour objectif de protéger les droits constitutionnels et fondamentaux des personnes et des communautés, de veiller à l'accomplissement des devoirs de l'administration publique de même que la prestation des services publics à la citoyenneté.

Interventions nationale et internationale

Invité par Justice et Paix au début du mois d'octobre, Gaston Garatea a eu l'occasion de rencontrer divers publics parmi lesquels des étudiants, des membres de la société civile et des politiques. Les thèmes abordés furent essentiellement le conflit interne péruvien ainsi que la création et le rôle de la Commission Vérité et Réconciliation.

Nous aussi, à partir de la Belgique, nous pouvons soutenir ces changements au Pérou. Faire connaître la situation de ce pays, rendre un maximum de personnes conscientes de la réalité péruvienne y contribue certainement (aussi les jeunes et ce via, par exemple, des conférences au sein d'établissements scolaires).

Concernant le monde politique, Gaston Garatea s'est rendu d'une part, à la DG Relations extérieures, à la DG Développement de la Commission européenne et d'autre part, à la DGCD (Direction Générale de la Coopération au Développement) et aux Affaires étrangères belges.

Avoir un appui moral et politique des institutions belges et européennes, avant même toute assistance économique, est un souhait des organisations qui, dans ce pays, luttent pour la vérité et la réparation des fautes. Cet appui les rend plus fortes pour faire pression sur le gouvernement péruvien afin qu'il agisse et exécute les recommandations émises par la CVR.

En terme d'aide économique, c'est avant tout à l'Etat péruvien d'assumer ses responsabilités face aux événements passés. Dans ce contexte, un point complémentaire est à ajouter : le problème majeur du Pérou n'est pas la pauvreté mais la répartition inégale de la richesse. Des réformes structurelles devraient donc être envisagées afin d'atténuer ces disparités. Un sujet qui inquiète et interpelle particulièrement nos politiques est celui de la peine de mort. Le Pérou depuis 1979 a aboli la peine capitale. Toutefois jusqu'à aujourd'hui, elle peut encore être prononcée pour trahison en temps de guerre et de terrorisme. L'APRA, le parti du Président Alan Garcia a présenté, il y a peu, une proposition de loi concernant l'application de la peine de mort pour les personnes coupables de viol et d'assassinat de mineurs d'âge. Si la loi est ratifiée, cela signifie que le Pérou sortira de la Cour Interaméricaine de Justice. Concrètement, les citoyens ne pourraient donc plus, le cas échéant, saisir le système judiciaire interaméricain pour atteinte aux droits de l'Homme, s'ils ne peuvent obtenir satisfaction auprès des juridictions nationales. Cela implique un retour en arrière au niveau des droits fondamentaux mais aussi une brèche ouverte vers l'impunité. L'Eglise, quant à elle, se positionne totalement contre en affirmant qu'aucun Homme ne peut disposer d'un droit de vie ou de mort sur un autre être humain.

Les « Tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté »

Suite à ces vingt années de conflit interne, certains ont pris conscience qu'il fallait créer des infrastructures pour répondre à la réalité péruvienne. En effet, la classe politique défendait systématiquement ses propres intérêts qui, bien entendu, étaient antinomiques par rapport aux attentes du peuple. C'est ainsi que les « Tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté » furent créées en janvier 2001, c'est-à-dire avant l'établissement même de la CVR. L'objectif de ce projet étant de donner un espace commun de réflexion, d'analyse et d'action entre le gouvernement et la société civile afin de chercher ensemble des solutions aux problèmes d'inégalité et d'exclusion sociale, en vue de recouvrer une réelle démocratie. Les thèmes-clés en sont l'éducation, l'emploi, la santé, la paix et la lutte contre la corruption.

Il s'agit concrètement d'enquêter auprès d'organisations de personnes démunies, et non auprès de chaque individu pris séparément, afin de cerner ce qui leur manque et ce qu'elles sont capables de faire. La question est de savoir ce qu'on peut faire d'utile avec peu d'argent. Le point essentiel qui constitue la réussite du projet consiste en la participation des personnes concernées. « Il faut une prise de conscience de la part du peuple. Il doit réaliser qu'il est capable d'agir et qu'il ne peut avoir une mentalité d'assisté ». Aujourd'hui, grâce à cette manière d'envisager le changement, plusieurs personnes ont été formées afin d'assurer, par exemple, la fonction de maire.



Octobre 2006.

Laure Gréban, stagiaire à Justice et Paix